

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE
NORME DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION
IEC STANDARD

Publication 384-1 C
1977

Troisième complément à la Publication 384-1 (1972)
Condensateurs fixes utilisés dans les équipements électroniques
Première partie: Terminologie et méthodes d'essai

Third supplement to Publication 384-1 (1972)
Fixed capacitors for use in electronic equipment
Part 1: Terminology and methods of test



Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

1, rue de Varembe
Genève, Suisse

PRÉAMBULE

- 1) Les décisions ou accords officiels de la CEI en ce qui concerne les questions techniques, préparés par des Comités d'Etudes où sont représentés tous les Comités nationaux s'intéressant à ces questions, expriment dans la plus grande mesure possible un accord international sur les sujets examinés.
- 2) Ces décisions constituent des recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux.
- 3) Dans le but d'encourager l'unification internationale, la CEI exprime le vœu que tous les Comités nationaux adoptent dans leurs règles nationales le texte de la recommandation de la CEI, dans la mesure où les conditions nationales le permettent. Toute divergence entre la recommandation de la CEI et la règle nationale correspondante doit, dans la mesure du possible, être indiquée en termes clairs dans cette dernière.

PRÉFACE

La présente norme a été établie par le Comité d'Etudes N° 40 de la CEI: Condensateurs et résistances pour équipements électroniques.

Elle constitue le troisième complément à la Publication 384-1 de la CEI avec laquelle elle doit être utilisée.

Des projets furent discutés lors des réunions tenues à Paris en 1969, à Leningrad en 1971 et à Milan en 1973. A la suite de cette dernière réunion, un projet révisé, document 40(Bureau Central)327, fut soumis à l'approbation des Comités nationaux suivant la Règle des Six Mois en octobre 1973.

Des modifications, document 40(Bureau Central)372, furent soumises à l'approbation des Comités nationaux selon la Procédure des Deux Mois en octobre 1975.

Les pays suivants se sont prononcés explicitement en faveur de la publication:

Allemagne	Finlande	Pologne
Australie	France	Roumanie
Autriche	Israël	Royaume-Uni
Belgique	Italie	Suède
Danemark	Japon	Suisse
Egypte	Norvège	Turquie
Espagne	Pays-Bas	Yougoslavie

Page 2

Dans le sommaire, ajouter les paragraphes suivants:

3.11	Modèle	10
3.12	Classe	10

SECTION DEUX — TERMINOLOGIE

Page 8

Modifier le paragraphe 3.6 de la manière suivante:

3.6 Type

Ensemble de composants de conception identique et dont la similitude des techniques de fabrication permet de les regrouper soit en vue de procéder à une homologation, soit dans le cadre d'un contrôle de la conformité de qualité.

Ils font généralement l'objet d'une seule spécification particulière.

Note. — Des composants décrits dans plusieurs spécifications particulières peuvent, dans certains cas, être considérés comme appartenant à un même type et par conséquent être regroupés pour l'homologation et le contrôle de la conformité de qualité.

Page 10

Ajouter les paragraphes suivants:

3.11 Modèle

Subdivision d'un type, établie généralement à partir de critères dimensionnels.

Un modèle peut comporter plusieurs variantes, généralement d'ordre mécanique.

3.12 Classe

Terme servant à préciser des caractéristiques générales complémentaires concernant l'application projetée, par exemple applications de longue durée.

Le terme « classe » doit toujours être explicité et ne peut être utilisé qu'en combinaison avec d'autres mots le qualifiant (par exemple: classe à longue durée de vie). Il ne doit pas être utilisé en propre avec une lettre ou un numéro seuls.

Les chiffres ajoutés au terme « classe » accompagné de son qualificatif devraient être des chiffres arabes.

FOREWORD

- 1) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters, prepared by Technical Committees on which all the National Committees having a special interest therein are represented, express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the subjects dealt with.
- 2) They have the form of recommendations for international use and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 3) In order to promote international unification, the IEC expresses the wish that all National Committees should adopt the text of the IEC recommendation for their national rules in so far as national conditions will permit. Any divergence between the IEC recommendation and the corresponding national rules should, as far as possible, be clearly indicated in the latter.

PREFACE

This standard has been prepared by IEC Technical Committee No. 40, Capacitors and Resistors for Electronic Equipment.

It forms the third supplement to IEC Publication 384-1, in conjunction with which it should be used.

Drafts were discussed at the meetings held in Paris in 1969, in Leningrad in 1971 and in Milan in 1973. As a result of this latter meeting, a revised draft, Document 40(Central Office)327, was submitted to the National Committees for approval under the Six Months' Rule in October 1973.

A number of amendments, Document 40(Central Office)372, were submitted to National Committees for approval under the Two Months' Procedure in October 1975.

The following countries voted explicitly in favour of publication:

Australia	Germany	Romania
Austria	Israel	Spain
Belgium	Italy	Sweden
Denmark	Japan	Switzerland
Egypt	Netherlands	Turkey
Finland	Norway	United Kingdom
France	Poland	Yugoslavia

Page 3

In the contents, add the following sub-clauses:

3.11 Style	11
3.12 Grade	11

SECTION TWO — TERMINOLOGY

Page 9

Modify sub-clause 3.6 as follows:

3.6 Type

A group of components having similar design features and the similarity of whose manufacturing techniques enables them to be grouped together either for qualification approval or for quality conformance inspection.

They are generally covered by a single detail specification.

Note. — Components described in several detail specifications may, in some cases, be considered as belonging to the same type and may therefore be grouped together for approval and quality conformance inspection.

Page 11

Add the following sub-clauses:

3.11 Style

A subdivision of a type, generally based on dimensional factors.

A style may include several variants, generally of a mechanical order.

3.12 Grade

A term to indicate additional general characteristics concerning the intended application, e.g. long life applications.

The term "grade" shall always be qualified and may be used only in combination with one or more words (e.g. long-life grade). It shall not be used on its own with a single letter or number.

Figures added after the qualified use of the term "grade" should be arabic numerals.